

Fiche Pratique B : Saisie des éléments du Bilan sur RETKOOP

- 1) Saisie en ligne du Compte-Rendu d'Activité (CRA)
- 2) Saisie en ligne du Compte Rendu Financier (CRF)
- 3) Ajout des documents scannés

SE CONNECTER

<https://www.retkoop.occe.coop/debut.php>

Ou taper RETKOOP dans votre navigateur préféré.

Saisir votre Identifiant et votre Mot de passe

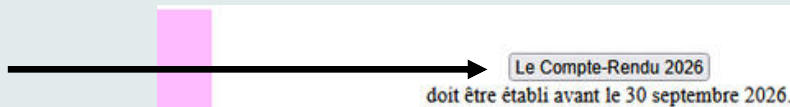


Si oubli, voir la fiche pratique connexion à RETKOOP ou nous contacter aux heures de bureau.
ATTENTION : ne pas changer le mot de passe. Cliquer sur « Compris, mais plus tard »

ETAPE 1 : SAISIE du Compte Rendu d'Activité (CRA)

- Cliquez sur « Le Compte-Rendu

2026 », à milieu :



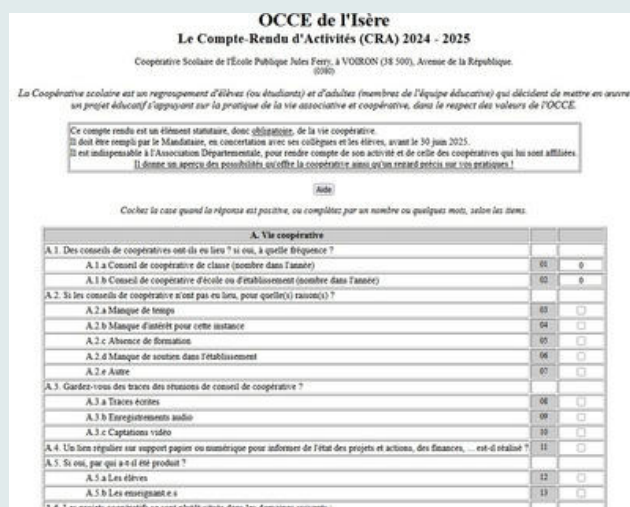
- Vous arrivez à la page (fond rose), « **Compte Rendu d'Activité (CRA) 2025-2026** »
- **Cochez les cases** correspondantes quand la réponse est oui
(Fonctionnement de la coopérative scolaire sur l'année)

- Cliquez « **Valider les modifications** »

- En bas de page, cliquer 2 fois d'affilé

« **Passer à la suite** »

- Vous accédez au CRF



OCCE de l'Isère
Le Compte-Rendu d'Activités (CRA) 2024 - 2025
Coopérative Scolaire de l'École Publique Jules Ferry, à VOIRON (38 500), Avenue de la République.
(03890)

La Coopérative scolaire est un regroupement d'élèves (ou étudiants) et d'adultes (membres de l'équipe éducative) qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative, dans le respect des valeurs de l'OCCE.

Ce compte rendu est un élément statutaire, donc obligatoire, de la vie coopérative.
Il doit être rempli par le Mandataire, en concertation avec ses collègues et les élèves, avant le 30 juin 2025.
Il est indispensable à l'Association Départementale, pour rendre compte de son activité et de celle des coopératives qui lui sont affiliées.
Il donne un aperçu des possibilités qu'offre la coopération ainsi qu'un retour précis sur vos pratiques.

Aide

Cochez la case quand la réponse est positive, ou complétez par un nombre ou quelques mots, selon les items.

A. Vie coopérative			
A.1 Des conseils de coopératives ont eu lieu ? si oui, à quelle fréquence ?			
A.1.a Conseil de coopérative de classe (nombre dans l'année)	01	0	
A.1.b Conseil de coopérative d'école ou d'établissement (nombre dans l'année)	02	0	
A.2 Si les conseils de coopérative n'ont pas eu lieu, pour quelle(s) raison(s) ?			
A.2.a Manque de temps	03	☐	
A.2.b Manque d'intérêt pour cette instance	04	☐	
A.2.c Absence de formation	05	☐	
A.2.d Manque de soutien dans l'établissement	06	☐	
A.2.e Autre	07	☐	
A.3 Gardez-vous des traces des situations de conseil de coopérative ?			
A.3.a Traces écrites	08	☐	
A.3.b Enregistrements audio	09	☐	
A.3.c Captations vidéo	10	☐	
A.4 Un lien régulier sur support papier ou numérique pour informer de l'état des projets et actions, des finances, ... est-il établi ?	11	☐	
A.5 Si oui, par qui a-t-il été produit ?			
A.5.a Les élèves	12	☐	
A.5.b Les enseignants	13	☐	
A.6 Les projets coopératifs se sont déroulés dans les domaines suivants :			

ETAPE 2 : SAISIE du Compte Rendu Financier (CRF)

2.a. Remplir compte de fonctionnement général du 01.09.2025 au 31.08.2026

Compte de fonctionnement général du 1.09.2024 au 31.08.2025

CHARGES		PRODUITS	
6070 0008	Achat d'objets à revendre	7070 0008	Vente d'objets
6168 1008	Assurances	7080 0008	Activités éducatives
6181 0008	Activités éducatives	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)
6270 0008	Frais bancaires	7551 0008	Contributions participatives
6586 0008	Cotisation à l'OCCE 38	7551 1008	Subventions d'associations
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	7562 0008	Participation des familles
6800 0008	Biens durables	7700 0008	Recettes exceptionnelles
Total des charges (A) : 0,00		Total des produits (B) : 0,00	
Résultat de l'année 2024-2025 (B-A) (+/-) : 0,00			

• Saisir vos charges et vos produits

A la fin validez en appuyant bien sur la touche « **ENTREE** » de votre clavier. Vous obtenez les totaux. **Utilisateurs GEDEZEURO** : saisir les informations de l'onglet « **Bilan 25-26** » vérifiées en amont : votre bilan indique « **OK BILAN** » et « **OK COMPTE DE FONCTIONNEMENT** ». Si ce n'est pas le cas, le corriger ou nous contacter.

INFORMATION : votre adhésion à l'OCCE comporte une part « assurance » et une part « cotisation à l'OCCE » à séparer dans votre bilan. Retrouvez votre attestation d'adhésion, dans les archives :

Les archives de la coop. :

1. Les cahiers de compte, les Comptes-Rendus, etc.

des années scolaires passées

Bouton « adhésions » :



Cotisation — assurance

	cotisation AD	cotisation assurance	abonnement à A & E	autre cotisation obligatoire	autre cotisation facultative	participation volontaire	cotisation complémentaire	total
Année 2025 - 2026	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour les paiements mairie ou sou des écoles ou autres, nous consulter.

ATTENTION Si vous avez des virements entre coopératives

Nous consulter impérativement car les colonnes « charges exceptionnelles » et « produits exceptionnels » ne sont plus à utiliser.

ATTENTION Si vous avez des produits à recevoir et/ou facture à payer ou non débitée : ne pas oublier en page 3, le point **2.c**

2.b. Remplir Bilan simplifié au 31 août 2026

1. **IMPORTANT** saisir votre solde de banque 512.01 qui se calcule : solde dernier relevé au 31.08 + produits à recevoir — factures à payer (à déclarer en 2.c.)

2. Saisir « Solde de caisse », case 530 si vous avez une caisse.

Valider avec la touche «Entrée» du clavier ou sur le bouton «réactualiser les totaux». Vous obtenez les totaux.

3. **Report à nouveau**, il n'est pas modifiable.

Il correspond au solde validé l'année précédente dans votre bilan.

4. Vous devez avoir le mot « **Bravo !** » si tout est correct.

Sinon, vérifiez vos données avant de nous appeler.

Résultat de l'année 2025-2026 (B-A) (+/-) : 0,00

Bilan simplifié au 31 Août 2026

ACTIF		PASSIF	
Soldes des comptes au 31/08/2026			
512 01	Autre banque (voir 1) indiqué sur le relevé de compte.	110	Report à nouveau au 1.09.2025 (**): 3 980,88
512 02	Banque Postale (voir 1)	Égal à l'actif - passif au 31.08.2025	
530	Caisse en espèces (voir 2)	Résultat de l'année 2025-2026 : 0,00	
478.1	Erreur débitrice : 0,00	478.2	Erreur créditrice : 0,00
Total de l'actif : 100,00		Total du passif : 3 980,88	

5. Inscrire ici le solde de votre dernier relevé (31/08/26)

(1) **Compte bancaire 512 01 Banque Postale Grenoble :**
Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512 01 du tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 0,00

2.c. Factures à payer ou Produits à recevoir

Au 31 août 2026, s'il reste des dépenses non débités inscrites dans les comptes 25/26, ce sont des factures à payer. De même, s'il reste des sommes non créditées inscrites dans les comptes 25/26, ce sont des produits à recevoir.

Dans ce cas, remplir le tableau ci-dessous :

1) factures à payer, faire précéder le montant d'un - (moins)

2) produits à recevoir, faire précéder le montant d'un + (plus)

Validez en appuyant sur la touche « entrée » du clavier

(Indique ci-dessous les chèques en attente)

n° de chèques	destinataires des Chèques ou origine des versements	dates des opérations	montant (+ ou -)
			0,00
			0,00
			0,00
			0,00
			0,00

Solde indiqué dans le bilan (case 512 02) : 0,00

Si tout est correct. Vous devez avoir ce message «**Bravo !**», le rapprochement bancaire est bon.

2.d. Une caisse : Remplir le tableau

Si le détail de votre caisse ne correspond pas au montant indiqué dans le solde de votre compte, alors apparaîtra ce message.

« Le bilan simplifié n'est pas équilibré »

Si tout est correct. Vous devez avoir ce message « **Bravo !** ».

(2) Arrêté de caisse au 31 août 2025 :
La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires.

	Nombre	Somme
Billets :		
200,00 €	0	0,00
100,00 €	0	0,00
50,00 €	0	0,00
20,00 €	0	0,00
10,00 €	0	0,00
5,00 €	0	0,00
2,00 €	0	0,00
1,00 €	0	0,00
0,50 €	0	0,00
0,20 €	0	0,00
0,10 €	0	0,00
0,05 €	0	0,00
0,02 €	0	0,00
0,01 €	0	0,00
Solde indiqué dans le bilan (case 130) :		0,00

2.e. Une ou des subventions : Remplir le tableau

(3) Détails et justifications des subventions enregistrées en compte 7410 :
Les subventions de l'Etat, des collectivités locales ou territoriales, doivent être enregistrées et justifiées par des copies d'extraits de compte bancaire ou des notifications d'attribution.

Origine des subventions	Montants	Dates de versement
	0,00	
	0,00	
	0,00	
	0,00	
	0,00	
	0,00	
	0,00	
total :	0,00	

N'oubliez pas de cliquer sur « réactualiser les totaux »

Vous devez avoir le mot « **BRAVO !** » écrit partout et la phrase « **Le Compte-Rendu-Financier 2025-2026 semble correct** ». Sinon vérifiez vos totaux et prenez contact avec nous.

ETAPE 3 : AJOUT DES DOCUMENTS SCANNES

Possibilité de scanner (*compresser les fichiers pdf*) ou de renvoyer à l'OCCE 38 par mail à ad38@occe.coop ou par courrier :

1. page "quitus" : signature des deux vérificateurs aux comptes (au moins 1 parent). (quitus ou commission contrôle).

C'est une étape obligatoire qui garantit votre bonne gestion de la coopérative.

Imprimez la page à partir de l'écran de saisie.

2. Copie du relevé de compte au 31 août sur lequel apparaît le solde bancaire de votre bilan.

3. Relevé de compte où apparaissent les subventions reçues.

4. Justificatifs des factures à payer et/ou des produits à recevoir (à envoyer par mail ou courrier).

ATTENTION : sélectionnez les documents en cliquant sur « parcourir », puis cliquez sur «envoyer l'image » (sinon votre document ne sera pas transmis à RETKOOP).

Et surtout, n'oubliez pas d'envoyer à l'OCCE 38, soit par la poste, soit par mail :

1. une copie de la page 1 du Compte-rendu papier (page quitus) (identité de la Coopérative Scolaire, numéro(s) de(s) compte(s) bancaire(s), commission de contrôle, au moins 2 signatures valides de vérificateurs aux comptes (quitus), signature de Jean DUPONT, mandataire, etc). Imprimez cette page quitus !	soit en les archivant ici, s'ils sont mandataires : Où se trouve l'image de la page quitus, signée : Parcourir... (aucun fichier sélectionné). Envoyer l'image	Validation de l'OCCE 38 : pas encore vérifié !
2. une copie du relevé du compte "Banque Postale 9 999 99 X", où figure le montant : 3 000,00 €.	Où se trouve l'image du relevé bancaire : Parcourir... (aucun fichier sélectionné). Envoyer l'image	pas encore vérifié !
3. et si vous avez des subventions des collectivités territoriales sont de 1 500,00 €, le(s) justificatif(s) de ce montant.	Où se trouve l'image des justificatifs de subvention(s) : Parcourir... (aucun fichier sélectionné). Envoyer l'image	pas encore vérifié !
Pas de justificatif de subvention(s) disponible ici.		

(Si ce CRF ne convient, passez à la suite)

Cliquer « Passer à la suite »

Vous avez terminé votre saisie, vous pouvez revenir au sommaire.

Dès que l'OCCE 38 aura contrôlé et validé votre bilan 2025-2026, vous recevrez un mail et pourrez le télécharger sur la page d'accueil de votre coopérative scolaire.

**NOUS RESTONS DISPONIBLE AFIN DE VOUS AIDER AU MIEUX
(mail ou téléphone)**